

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

L'an deux mil vingt,
Le 2 mars,
A 20 heures 30,
Le Conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRULE,
Dûment convoqué le 26 février 2020,
S'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DRAPEAU, Maire.

Etaient présents : H. FAVIER, G. SABOUREAU, M. DAUNIZEAU TARDIVEL
P. BRACONNEAU, JF RENOUX, J. DURAND, R. BALOGE
L.M. MERCERON, M. BOUTET, P LEFEVRE
R. GERVAIS-BOUNOT
JC. ROBIN, C. LEONARD, M. REAUTE

Absente excusée :
C. DUPONT, C. PINEAU
M. MODOLO qui a donné mandat à JC. ROBIN
F. POUZET qui a donné mandat à JF RENOUX

Monsieur le président déclare la séance ouverte.

Secrétaire : Mme. DAUNIZEAU TARDIVEL

Le quorum est atteint.

En préambule du conseil municipal Sylvain Houlier agent communal, présente les animations prévues sur la commune les 5 et 6 mars 2020 dans le cadre de l'évènement national 2020 « Année des Trognés ».

En 2018, l'association Française d'Agroforesterie et Monsieur Dominique MANSION (Auteur et spécialiste de renommé des arbres têtards) décident de mettre en place des formations sur la création et la gestion des arbres têtards. 7 formations sont programmées par l'Association Française d'Agro Foresterie (AFAF) et Gaïa consulting sur l'ensemble de la France essentiellement auprès d'agriculteurs sur la période de février à mars 2020.

Parmi les 7 communes où vont se dérouler ces manifestations la commune d'Azay-le-Brûlé est la seule collectivité rurale retenue pour accueillir ces formations, eu égard notamment à sa politique de gestion des espaces verts, qui privilégie la biodiversité et ses pratiques vertueuses comme la valorisation de haies par des repousses naturelles la gestion des espaces publics, créations d'arbres têtards, plessage etc.

D'ailleurs Monsieur le maire ajoute que la commune a obtenu une 2^{ème} fleur dans le cadre du label national de la qualité de vie « Villes et villages fleuris ». La formation est prévue pour 20 personnes et se déroule en 2 temps. 50 % de la formation est dispensée à distance via internet et la deuxième partie est consacrée à la pratique sur le terrain.

Complémentairement à ces formations, un volet d'animations tous publics est également proposé autour des arbres têtards, sous le label « 2020 Année des Trognés ».

Ce programme bénéficie de subventions et la commune peut obtenir, un remboursement de 53 % des frais, plus la prise en charge des droits de diffusion pour le film « Trogné l'arbre aux 1000 visages » moyennant une convention avec l'association l'Arbre et Paysage 32.

Un appel à projet a été lancé en décembre 2019. La commune accompagnée de l'association Azay-Patrimoine et l'association Parl'Im@ge ont accepté de proposer des animations, dont ci-joint le détail.

Journée 5 mars 2020 :

9 heures à 17 heures : formation (20 personnes sont inscrites des agriculteurs et des agents de collectivités territoriales venant de Nantes et Angers.

17 heures 30 : démonstration publique de matériels (abatteuse et broyeur) avec l'entreprise MORISSET, le SMC et PARTHENAY Alexandre

18 heures 30 : buffet de produits fermiers préparé par Plaisirs fermiers

20 heures : ciné débat projection du film « Trognés les arbres aux 1000 visages »

Journée 6 mars 2020 :

15 heures : balade découverte 5 kilomètres (association Azay-Patrimoine)

Après-midi : foyer rural ouvert exposition photos d'arbres (association Parl'Im@ge) et espace librairie

19 heures : stand fabrication vente de fouées.

20 heures : ciné débat avec le film « Trait de vie » en présence des réalisateurs Sophie ARLOT et Fabien RABIN.

Enfin il est proposé de réaliser des tee-shirts avec un flochage de trogné.

Sylvain HOULIER fait ensuite un point sur le projet plantations sur la départementale 8 proposé au Conseil Départemental, validé et subventionné par ce dernier. La commune a reçu 18 réponses favorables sur une cinquantaine de courriers envoyés.

Des réunions techniques avec l'agence Haut Val de Sèvre et le Conseil Départemental se sont déroulées, afin de matérialiser les emplacements et de déterminer les préconisations en matière de sécurité.

Ainsi la distance de visibilité sans plantation dans le cas d'un panneau STOP est de 133 mètres minimums et 178 mètres maximums.

La distance de visibilité sans plantation dans le cas d'un panneau Cédez le passage est de 178 mètres minimums et 222 mètres maximums.

Monsieur le maire précise que la commune privilégie l'accord des propriétaires, quand bien même le département a le pouvoir de décision pour planter sur les accotements de la départementale.

150 arbres seront ainsi plantés sur environ 5 kilomètres. Les espèces privilégiées sont des arbres facilitant la présence de pollinisateurs le merisier,

le cormier, le poirier, chêne vert, liège persistant, charme houblon et le cornouiller.

Madame REAUTE s'inquiète pour la sécurité routière notamment en cas d'accident.

Monsieur le maire répond que les routes les plus accidentogènes sur la commune sont celles où il y a le plus de visibilité en raison de la vitesse des conducteurs.

La constitution de haies ou d'arbres dans les courbes permet au contraire d'accompagner le champ visuel en anticipant les virages. Il rappelle que ce projet est en partenariat avec le conseil départemental, propriétaire de la RD8. Ainsi c'est le service des routes du département qui a désigné les positionnements d'implantations au regard des règles de sécurité.

Elle interroge pour savoir qui devra gérer l'entretien des arbres.

Monsieur HOULIER répond que la taille sera réalisée par les agents communaux ou bien des propriétaires souhaitant conserver le bois avec lesquels il pourrait se créer des partenariats. Il indique qu'il faudra compter environ une demie à une journée par an de taille de formation dans les 5 ans à venir.

Monsieur HOULIER conclue que le temps passé peut également être compensé pour partie par le produit de l'entretien. En effet les résidus de tailles peuvent être valorisés par le broyat utilisé ensuite pour l'entretien des espaces verts. Ainsi l'année dernière la commune a déjà produit 50 M3 de broyat, l'acte d'entretien redevenant ainsi un acte dynamique de récolte.

ORDRE DU JOUR :

- Vente d'une parcelle aux Taillées
 - Avenant à la convention avec la SAFER
 - Demandes de subvention
 - Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - Questions diverses
- Travaux en cours

1. VENTE D'UNE PARCELLE AUX TAILLEES

La voie de Montapeine nécessite des aménagements au niveau de l'écoulement des eaux pluviales et la réfection des talus.

La commune a hérité d'une situation qui date des années 1975, où la règle consistait à opérer un retrait des habitations ce qui laissait une partie du terrain dans le domaine communal. Un des propriétaires souhaitait acquérir l'accotement devant son entrée, mais ce dernier s'est désisté, donc la commune ne va pas céder de parcelle.

Monsieur le maire informe que le coût des travaux sera plus élevé. Il ajoute que l'ensemble des travaux de voirie budgétisés et prévus sur la commune n'ont pu être engagé au regard des intempéries.



2. AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SAFER (délibération n° 2020-03-01)

La commune a signé une convention avec la SAFER dans le but de recevoir une information pour l'ensemble des transactions relatives aux terrains agricoles. Cette surveillance permet à la commune d'avoir une maîtrise sur le foncier et d'exercer son droit de préemption sur des terrains agricoles afin de créer une réserve foncière en vue d'échanges.

L'avenant n°1 à la convention cadre a pour objet de :

- Proposer la rédaction d'actes administratifs d'acquisition et d'échange
La rémunération hors taxe de la SAFER s'établit à (hors coût de publicité foncière et formalités hypothécaires)
Acquisition : 350 € hors taxe par acte
Echange bilatéral : 500 € hors taxe par acte
Echange multilatéral : 250 € hors taxe par compte de propriété.

- L'article 1 de la convention est complété pour intégrer un objectif de préservation et d'ouverture au public des abords de la carrière du RICOU. Seules les parcelles incluses en tout ou partie dans le périmètre ENS sont concernées.

Le conseil municipal par un vote unanime

- ACCEPTE l'avenant N°1 à la convention cadre comme précisé ci-dessus
AUTORISE Monsieur le maire ou en cas d'absence ou d'empêchement Madame Hélène FAVIER à signer ledit avenant.



3. DEMANDES DE SUBVENTION

L'association des parents d'élèves des écoles d'Azay-le-Brûlé organise comme chaque année, la fête des écoles et sollicite la commune, afin d'obtenir une aide de 394 € pour le financement d'achat de gobelets réutilisables et du spectacle. Le conseil municipal par un vote unanime DÉCIDE de verser une subvention de 394 € à l'association des parents d'élèves des écoles d'Azay-le-Brûlé en leur demandant d'ajouter le logo de la commune sur les gobelets.

La chambre des métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres a transmis une demande de subvention de 250 € pour l'accueil de 5 apprentis habitant la commune.

Le conseil municipal par un vote unanime DÉCIDE de verser une subvention de 175 € (5 x 35 €) à la Chambre des métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres.

Le Comité des Foires de Saint-Maixent-L'Ecole organise les 17, 18 et 19 avril 2020 un concours de bovins viande « Haute Qualité ». Il souhaite récompenser les éleveurs méritants avec des bons d'achats, repas offerts aux éleveurs etc.) et sollicite la commune pour une participation financière laissée à la discrétion de la commune.

Le conseil municipal par un vote unanime DECIDE de verser une subvention de 100 € au comité des foires de Saint-Maixent L'Ecole.



4. SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{Eme} CLASSE (délibération n° 2020-03-02)

Il convient de régulariser le tableau des effectifs de la commune, Monsieur le maire propose donc de supprimer le poste suivant ayant fait l'objet d'un avis favorable du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres en date du 21 janvier 2020 pour le collègue employeur et le collègue personnel.

En effet l'agent occupant ce poste précédemment a bénéficié d'un avancement de grade.

Le conseil municipal vu l'avis favorable du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres en date du 21 janvier 2020, par un vote unanime DECIDE de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.



5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. ANIMATIONS DES TROGNES

Monsieur le maire présente le budget prévisionnel relatif aux animations « 2020 Année des Trognés » qui sera ajusté après la manifestation.

Budget :

Impression de 10 panneaux format A	527 €
Régie technique Pro pour la projection des films	230 €
Forfait SACEM TTC	38 €
Buffet produits fermier	500 €
TOTAL TTC	1295€

Le total prévisionnel s'élève à 1295 € auquel il propose d'ajouter la commande des Tee-shirts pour 154 €.

Il précise que la commune va en outre bénéficier de la prise en charge de l'impression des panneaux par le collectif, alors qu'elle avait initialement prévu de les réaliser sur ses deniers propres.

Monsieur le maire propose donc d'allouer un budget prévisionnel de 1500 € à cette manifestation.



5.2. DROIT DE PREMPTION URBAIN

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a été saisie de 3 déclarations d'intention d'aliéner :

- Deux terrains bâtis par la SCI DU GRAND CHENE cadastrés section C 431 et C432 d'une superficie de 6 491m², situés en zone UI du PLU,
- Un terrain bâti, par Monsieur GIGNOUX Célestin cadastré section ZK 106 d'une superficie de 646 m², situé en zone UD du PLUi,
- Un terrain bâti, par Monsieur DUCHIER Didier cadastré section C 570 d'une superficie de 1 545 m², situé en zone UD du PLUi

Et qu'il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune sur les propriétés soumises au droit de préemption.



5.3. TRAVAUX

Monsieur le maire informe les conseillers que les négociations laborieuses avec la communauté de communes Haut Val de Sèvre relatifs à l'entretien des ronds-points sur la RD8 et la D611 ont enfin abouties.

Ainsi la communauté de communes va prendre en charge l'éclairage public et l'entretien des ronds-points de la D611 desservant le LIDL et la zone d'activité de l'Hommeraie et le rond-point de la RD8 desservant le Leclerc.



5.4. AJA

Madame BALOGE fait part qu'elle a reçu 4 demandes relatives à l'aide aux jeunes.

Trois concernent des renouvellements de dossiers. Deux pour le financement des études et une pour le financement d'un BAFA.

Elle a rencontré un jeune homme qui a déposé un dossier pour une première demande afin de financer son permis de conduire. Celui-ci a également transmis un courrier à la commune pour postuler un emploi saisonnier pendant les vacances d'été.

Elle a dressé le bilan de l'aide aux jeunes depuis la mise en place du dispositif qui remonte à 10 ans. Ainsi 62 bourses d'aide aux jeunes ont été allouées à 47 bénéficiaires, ce qui représente environ 6 aides par an.

Monsieur le maire informe qu'il a été contacté par des élus d'autres collectivités souhaitant des renseignements pour mettre en place ce type d'aides.



5.5. MOT DU MAIRE

Monsieur le maire prend la parole :

Après 31 ans de mandat il a pris la décision d'arrêter, même s'il reste encore des projets à finaliser et qu'il est toujours aussi enthousiaste. Il n'a pas à rougir du bilan réalisé, bien que certains, affirment que rien n'a été fait.

Il suffit de consulter la photo de la commune affichée dans la salle du conseil pour se rendre compte des réalisations.

Il a eu du plaisir à travailler avec les agents, performants et de qualité, même s'il reconnaît que la gestion du personnel n'est pas toujours un exercice facile compte tenu de l'impact humain. Il faut en effet parfois gérer des difficultés et des malheurs.

Il félicite le travail des différentes équipes qui se sont succédées de « belles choses » ont été réalisées.

La commune d'Azay-le-Brûlé est connue et reconnue et on peut en être fier. Elle a été précurseur dans de nombreux domaines notamment au niveau de l'environnement bien avant que cela ne soit reconnu de manière générale comme une nécessité vitale.

C'est une belle commune avec beaucoup d'atouts, l'accroissement de la population et le nombre faible de logements vacants en attestent. D'ailleurs c'est la deuxième commune en matière d'attractivité du territoire de la communauté de communes Haut val de Sèvre, rejointe cette année par la commune de Cherveux.

Il se réjouit de la préservation et de la qualité des écoles au niveau des effectifs et de l'accueil.

Il rappelle le rapport de la cour des comptes qui a émis un jugement très positif de la gestion communale.

Il dresse le bilan financier de la commune :

Le déficit de la section investissement est de 170 000 € correspondant à des travaux financés restant à réaliser mais retardés en raison des intempéries.

L'excédent de clôture est de 457 000 € ce qui est confortable.

Le désendettement de la commune est évalué à 5,8 années ce qui est considéré comme vertueux.

L'équipe municipale transmet donc une commune en bonne santé financière et rend hommage aux agents et équipes successives. Il regrette toutefois que lors du mandat certains membres de l'opposition aient eu et continuent à avoir recours à des attaques injustifiables contre des personnes et oublient de prendre en compte l'intérêt collectif.

Pour l'avenir, les prochaines équipes auront d'autres visions et pourront réaliser des projets car il reste bien « des choses à faire ».



L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 heures 45

Délibérations n° 2020-03-01 à 2020-03-02